

MAIRIE D'HANGEST SUR SOMME



Note de présentation du Budget Primitif (budget communal) 2025

La loi 2013-991 du 07 août 2015 dite loi NOTRe a rendu obligatoire, la rédaction d'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif pour que les citoyens puissent en saisir les enjeux.

La date limite de vote du Budget Primitif est le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, il sera voté le 14 avril 2025. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il a été établi avec la volonté de poursuivre les efforts de gestion.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du bureau.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes permettant à notre collectivité d'assurer le quotidien.

- a. Les dépenses de fonctionnement sont constituées par la maintenance et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les dépenses de personnel, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer.

Les principales actions pour 2025 sont l'entretien des bâtiments et notamment de la chaudière.

- b. Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, garderie, location de salle, loyers des logements communaux), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Le Budget Primitif 2025 s'équilibre en section de fonctionnement à 836 433.59 €.

c. Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère générales	294 669.54	70	Produits des services	68 107.26
012	Charges de personnel et frais assimilés	288 500.00	73	Impôts et taxes	340 759.96
65	Autres charges de gestion courante	230 373.94	74	Dotations et participations	196 907.10
66	Charges financières	2 643.11	75	Autres produits	19 100.00
67	Charges spécifiques	1 000.00	76	Produits financiers	30.00
68	Dotations aux provisions dépréciations	471.00	77	Produits spécifiques	500.00
042	Opérations ordre entre sections	18 776.00	013	Atténuations de charges	4 200.00
				Excédent de fonctionnement reporté	206 829.27
		836 433.59			636 433.59

MAIRIE D'HANGEST SUR SOMME

II. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune. Elle concerne des dépenses ou recettes à caractère exceptionnel.

- a. Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, d'études et de travaux soit sur des structures existantes soit sur des structures en cours de création.

Les principales actions de l'année 2025 sont :

- l'achat d'un camion benne et d'une désherbeuse
- remplacement du plancher de la bibliothèque
- salle des fêtes : changement des luminaires, remplacement du réducteur de son, installation d'une ventilation
- création d'un accès PMR à l'église

- b. Les recettes d'investissement englobent les ressources propres, les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les emprunts.

Le Budget Primitif 2025 s'équilibre en section d'investissement à 114 695.03 euros

- c. Les principales dépenses et recettes de la section d'investissement

Dépenses			Recettes		
204	Subventions d'équipement versées	25 000.00	13	Subventions d'investissement	100.00
21	Immobilisations corporelles	85 383.74	10	Dotations	4 004.99
16	Emprunts et dettes	4 311.29	16	Emprunts et dettes	100.00
			040	Opération ordre entre sections	18 776.00
			1068	Excédent capitalisé	91 714.04
		114 695.03			114 695.03

Le maire, Gérald BEC